FORMATION

Anticiper le risque feu de forêt : Protéger Nos Territoires

Loi, stratégie départementale et OLD pour une prévention efficace

Le 05/12/2024 – 14h15 – 17h30 – Volonne

ORDRE DU JOUR

Formateur : Grégory CORNILLAC (Communes forestières)

Intervenants : Stéphanie MAZE-COLBOC (DDT), Romain MOULLET (ONF)

Objectif général de la formation : Sensibiliser les élus aux enjeux du risque incendie en leur fournissant les connaissances et outils nécessaires pour renforcer la sécurité de leurs territoires.

Objectifs opérationnels : Permettre aux élus de mieux mettre en œuvre les mesures de débroussaillement obligatoires en s'appuyant sur des retours d'expérience et des témoignages.

14h15 – 14h30	Accueil café
14h30 – 14h35	**Ouverture et présentation de la formation**
14h35– 15h05	**Actualités sur le risque feu de forêt dans le département**
15h05 – 15h30	**Les essentiels de la Loi du 10 Juillet 2023**
15h30-16h30	**Retours d'Expérience : Mise en Œuvre des OLD**
16h30-17h00	**Attentes des Élus : Identifier les défis et complexités**
17h00 – 17h25	**Echanges avec la salle**
17h25 – 17h30	Clôture de la formation et verre de l'amitié

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08
contact04@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE LA FORMATION

Salle polyvalente - Rue de la fraternité
04290 Volonne

⇨ *Veuillez vous garer sur l'aire de covoiturage située à 5min à pied de la salle polyvalente.*

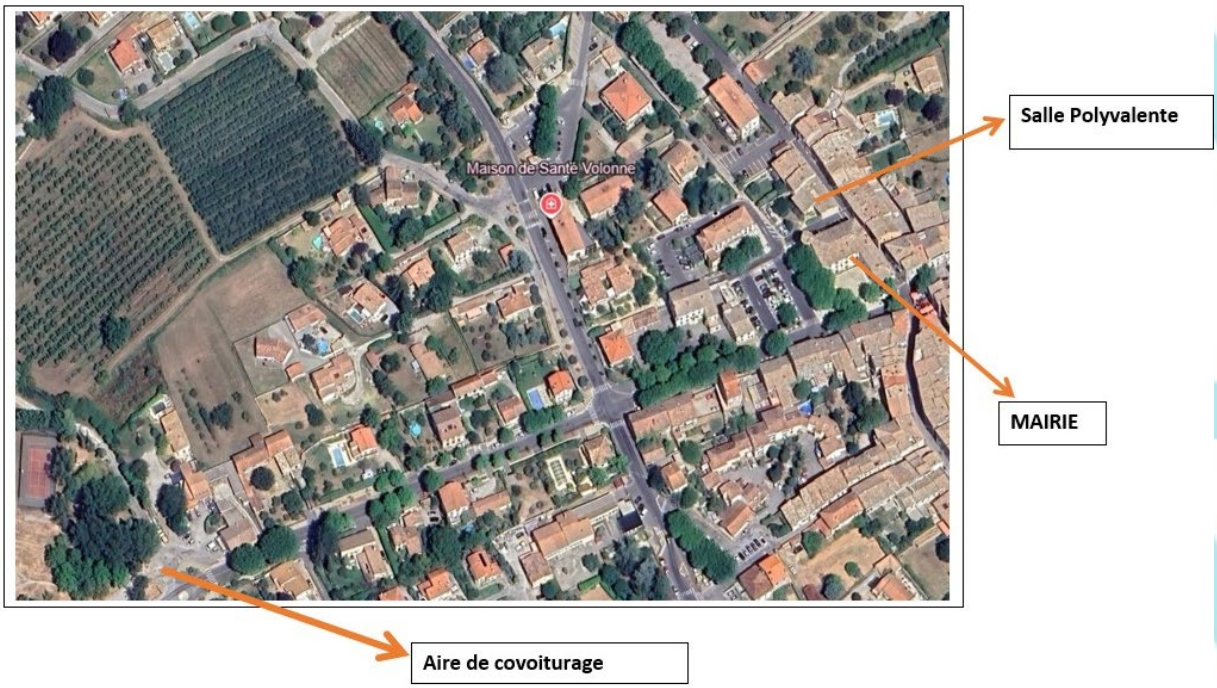

COORDONNEES SUR PLACE

Grégory CORNILLAC au 06 12 23 42 46

PARTENAIRES & INTERVENANTS

Office National des Forêts

PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08
contact04@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants
- Retour d'expériences

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **29 novembre 2024**.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes forestières prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est demandée de 250 euros.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

FORMATION MISE EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

ALPES DE HAUTE PROVENCE LE DÉPARTEMENT

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08
contact04@communesforestieres.org · **www.communesforestieres-paca.org**